

La Maison-Dieu, 213, 1998/1, 59-68

Danièle HERVIEU-LÉGER

CRÉMATION, SOCIALISATION ET RITE

UN GROUPE de travail réunissant des spécialistes en sociologie et psychologie, et des personnes représentant des écoles de pensée et des religions a été constitué à l'initiative des Pompes Funèbres Générales pour chercher des réponses et des propositions de solutions devant le vide rituel trop souvent ressenti par les familles durant l'opération de crémation du corps d'un défunt.

Le 23 octobre 1996, à la Maison de la Chimie à Paris, à l'invitation de la Société de Thanatologie et des Pompes Funèbres Générales, quelques membres de ce groupe ont participé à une Conférence-Débat intitulée : « La crémation en France, état des pratiques, ritualisation et souvenir. »

Sont intervenus : Michel Hanus, psychiatre, psychanalyste et président de la Société de thanatologie et de l'association « Vivre son deuil », Louis Hériot, vice-président de la Fédération française de crémation, Danièle Hervieu-Léger, sociologue des religions, directeur d'études et membre du Bureau de l'École des hautes études en sciences sociales, le Père Jean-Claude Hugues, directeur du Centre national de pastorale liturgique, Pascal Moreaux, conseiller du groupe PFG pour la crémation,

Robert Smets, vice-président de la Société belge de crémation.

Le texte ci-dessous reprend l'intervention de Danièle Hervieu-Léger lors de cette conférence. Nous avons conservé le style oral de cette intervention.

CARENCE RITUELLE

Ce qui domine, dans le cas français, c'est le vide et le caractère démuné, pauvre, des familles face à cette situation de carence du rituel lors de la crémation.

C'est d'ailleurs tout l'intérêt de l'opération que nous avons conduite ensemble dans ce groupe de travail. Ce qui était particulièrement intéressant dans cette expérience pour le sociologue des religions que je suis, c'est que d'habitude, nous analysons des rituels existants et nous nous demandons à quoi ils servent, comment ils fonctionnent, quelle est leur fonction sociale.

Or, nous nous sommes trouvés dans une situation complètement inédite, puisque notre problème était : qu'est-ce que révèle cette incertitude et cette douleur d'individus qui sont non seulement confrontés au deuil mais qui sont confrontés au vide rituel ?

Situation inédite puisque, au fond, c'était à partir du vide, à partir de cette situation en creux que nous avons été amenés à nous demander ce qui était si important dans nos rites pour qu'ils rendent humainement tolérables la situation du deuil, la situation de la séparation avec un défunt proche. Et c'est à partir de cette situation d'absence qu'a émergé l'interrogation sur la signification même d'un rite et sur sa signification sociale. Le point de départ de notre réflexion était justement l'observation de la situation d'une famille désemparée, une famille ou des amis confrontés donc à rien, à un vide qui révélait, mettait en scène ou mettait à nu la crise du sens de l'événement lui-même, c'est-à-dire l'évident du sens de la mort dans notre société.

Une phrase est revenue souvent dans nos discussions : « ils ne savent pas quoi faire ». Quand ils attendent au cré-

matorium, « ils ne savent pas quoi faire » ; quand on leur remet l'urne avec les cendres de leur défunt, « ils ne savent pas quoi faire ». Et c'est, quand on y pense, une situation extraordinaire, du point de vue historique ou anthropologique qu'une société qui ne sait pas quoi faire avec ses morts. Situation très particulière d'une société qui ne sait pas établir le sens de l'absence de ses défunts pour ceux qui sont vivants.

Je pense par exemple à cet épisode que nous avons évoqué de ce jeune homme qui était parti en vacances et qu'il n'était pas possible de joindre pour lui annoncer la mort de sa grand-mère à laquelle il était très attaché. Il revient de vacances, la grand-mère a été incinérée, il demande où on a mis ses cendres, et on lui répond : « Elles ont été dispersées. » Le garçon entre comme un furieux dans la boutique des Pompes Funèbres Générales et fait un scandale affreux, dramatique, casse pas mal de choses dans le magasin, et dit qu'il veut faire face à cette situation. C'est l'employé qui était présent lors de la cérémonie qui lui a proposé un certain nombre de solutions. Je trouve cet épisode extraordinairement symbolique du problème posé.

La famille et les pompes funèbres n'avaient fait qu'exécuter les volontés de la grand-mère. Le problème c'est que le petit-fils, lui, ne savait pas quoi faire avec l'absence, qui n'avait à aucun moment été traitée symboliquement.

Un autre aspect de ce vide et de ses implications sociales est la manière dont un certain nombre de familles, confrontées à la volonté du défunt d'être incinéré, n'ont plus rien pour faire face, et vivent comme une agression le fait d'avoir été mis dans cette situation par le défunt, une sorte de sentiment d'avoir été agressé par le mort.

C'est là au demeurant quelque chose de très classique : les représentations du mort dangereux sont présentes dans beaucoup de sociétés. Mais dans ces sociétés précisément, le rituel est fait pour conjurer ce sentiment d'agression.

Il est intéressant de voir que, dans une société très moderne d'où ont largement disparu ces dispositifs symboliques et rituels qui permettaient de donner un sens à la mort, resurgissent comme un retour du refoulé, des réflexes

extraordinairement archaïques, des attitudes par rapport au mort ou par rapport au cadavre menaçant. C'est l'appareil rituel qui permet normalement de socialiser et de civiliser l'événement de la séparation.

Le problème posé est donc beaucoup plus large que le problème de l'absence ou de la présence d'un ministre du culte au crématorium. Quelquefois on dit : « ah ! si les prêtres ou les pasteurs se déplaçaient au crématorium, il n'y aurait pas de problème. » En fait il n'en est rien. Pour le comprendre, il suffit d'avoir vécu, dans une église ou dans un temple, une cérémonie funéraire évidée symboliquement, une cérémonie où les gens qui sont là se demandent ce qu'ils sont en train de faire et où le prêtre lui-même est bien embarrassé pour faire face à cet évidement.

Le problème n'est pas, en tant que tel, et d'abord un problème de « religion » ; c'est un problème humain tout simplement et, pour un certain nombre de gens, évidemment nombreux dans nos sociétés, qui n'ont pas de référence religieuse, ce problème de la ritualisation symbolique de la mort se pose tout autant.

Le problème spécifique que pose la crémation est qu'elle pousse à la limite ce sentiment d'évidement en raison de la disparition très immédiate, très rapide, du corps du défunt. Le fait que le défunt soit dérobé immédiatement à la présence des vivants est une situation qui cristallise de façon tout à fait particulière le non-sens de la mort.

Au fond, très peu de gens dans nos sociétés échappent à cette expérience du non-sens de la mort. Il y a probablement, à un bout de la chaîne, un petit nombre de gens, pour qui la mort a immédiatement un sens dans une problématique religieuse, dans un dispositif croyant qui leur permet de se représenter la continuité de la lignée croyante dans laquelle le défunt lui-même est pris, et donc de s'y inscrire eux-mêmes avec lui. À l'autre extrémité se trouve un tout petit pourcentage de tenants de la crémation pour des raisons idéologiques, pour qui la disparition comme non-sens est en soi une manière de lui donner du sens, c'est-à-dire que la crémation signifie une fin et qu'on

assume cette fin comme telle. Mais pour la grande majorité de ceux qui se trouvent entre ces deux pôles, le non-sens est plus ou moins intolérable.

Le problème que nous posons avec la crémation est un cas particulier d'un mouvement que nous voyons émerger de manière beaucoup plus large, celui de la disparition des rites de passage dans nos sociétés. La question de l'initiation se pose, de ce point de vue, de façon tout à fait aussi aiguë que celle du traitement de la mort.

Qu'est-ce qui marque le passage de l'adolescence au monde adulte ? Comment se fait la célébration de l'entrée d'un enfant dans la société ? Voilà un ensemble de questions qui nous renvoient finalement à ce grand travail de désymbolisation qui est lié à la rationalisation des sociétés modernes, mais qui aboutit aussi, dans un certain nombre de cas, et notamment aux situations limites de l'existence, à une sorte d'appauvrissement considérable des significations que collectivement ceux qui les vivent sont capables de donner aux événements majeurs de la vie humaine. Pour un sociologue des religions, l'enjeu rituel autour de la crémation, est une sorte de cristallisation maximale d'un problème beaucoup plus général.

Ritualiser le moment de la crémation

La première question est au fond : à quoi sert le rite ?

L'anthropologue Claude Lévi-Strauss a une définition très simple du rite et je crois cette définition extrêmement efficace : « un rite, ça sert – dit-il en substance – à établir de la continuité. » L'objectif du dispositif que notre groupe de travail¹ a proposé est précisément d'aider les participants à la cérémonie à rétablir pour eux-mêmes, pour le groupe qu'ils forment et pour la communauté des vivants

1. *NDLR*. Il s'agit du Groupe de travail sur les rites accompagnant la crémation, réuni par les Pompes funèbres générales, voir ci-dessus p. 59.

dont eux sont toujours, cette continuité qui n'est plus socialement donnée de façon immédiate dans nos sociétés très individualisées et très mobiles. Il faut donc arriver – c'est le but de ce rituel – à construire, à reconstruire, à partir du défunt, la représentation, à destination de ses proches et de ses amis, d'une continuité minimale, celle du souvenir direct.

A donc été prévu un temps d'agrégation collective du souvenir mis en rapport avec la continuité élargie, soit d'une lignée croyante dans les cérémonies religieuses, soit d'une lignée humaine dans le cas de la cérémonie civile. Ce besoin de continuité est très exactement ce à quoi renvoyait, dans les sociétés traditionnelles, le repas de funérailles où le fait de manger ensemble rétablissait la continuité de la communauté des vivants après la ritualisation cérémonielle de la séparation. Je crois que c'est, implicitement ou explicitement, ce qui est visé dans les collations qui sont données dans les crématoriums en Belgique.

Ce qui me paraît caractéristique de cette formule mise en place par les Pompes Funèbres Générales, c'est de rendre possibles des emboîtements de ces différentes continuités : la continuité du souvenir que ses proches ont du défunt, la continuité de la lignée humaine dont il a fait partie et dont sa famille continue à faire partie, et puis, dans le cas de funérailles religieuses, la continuité de la lignée croyante.

Je voudrais maintenant faire trois remarques qui me semblent importantes.

La fonction du rite est d'abord d'objectiver la situation en trouvant un juste dosage entre la personnalisation et la dépersonnalisation. On nomme le défunt, on évoque sa mémoire, et en même temps on n'est pas dans la pure spontanéité où chacun va dire ce qu'il savait de lui et quel souvenir il en garde. On est dans une formule qui met à distance l'événement en trouvant précisément ce moyen terme entre une sorte d'anonymat et une personnalisation immédiate et directe. L'anonymat serait terrible et mènerait à une totale dépersonnalisation ; dépersonnalisation qui est favo-

risée lorsqu'il y a un vide rituel. À l'opposé, la personnalisation immédiate et directe entraînerait trop d'émotion, chacun faisant simplement valoir ses sentiments et le souvenir qu'il a du défunt.

Deuxième remarque : dans ce travail d'objectivation effectué par le rituel, celui qui préside la cérémonie a un rôle capital. Ce n'est pas du tout un rôle technique, c'est un rôle décisif parce qu'il va organiser les différentes étapes des opérations. Mais c'est aussi un rôle qui permet d'assurer cet apaisement, ce travail de mise à distance de l'émotion immédiate, et ce rôle est d'autant plus difficile à tenir que précisément le président, en l'occurrence, n'est pas un ministre du culte. Quand c'est un ministre du culte, les choses sont assez simples parce que son rôle est parfaitement bien balisé. S'agissant d'un « assistant funéraire », c'est un rôle difficile à tenir et qui rend nécessaire tout le dispositif de formation qui a été mis en place en même temps que ces rituels.

Troisième remarque : ce qui est au cœur de l'opération et qui est la responsabilité directe du président, c'est la gestion du temps cérémoniel. Le temps cérémoniel ne doit pas être trop long, mais pas trop court. Des respirations doivent être ménagées par une bonne gestion du silence, de la musique, des paroles. C'est cet équilibre, pour lequel les institutions religieuses ont une expérience rodée par les siècles, qu'il fallait remettre en place. Nous savons que la gestion du temps cérémoniel permet aux assistants, à ceux qui sont présents aux rites, de vivre pour eux-mêmes la discontinuité-continuité dans laquelle le deuil les place vis-à-vis du défunt et dans laquelle la mémoire les rétablit par rapport au défunt. Même lorsqu'il y a eu une cérémonie religieuse préalable, chacun sait bien que le moment terrible est celui de la disparition du corps soit par inhumation soit par crémation. Ce moment extrêmement crucial implique un traitement spécifique de telle sorte qu'il puisse être assumé comme rupture et en même temps rétabli dans une continuité qui lui donne un sens.

Symbolisme du feu

Faut-il permettre aux familles et proches du défunt de voir la crémation du cadavre ? Faut-il développer une symbolique du feu dans le rituel même de la crémation ?

Ces deux questions ont été très débattues dans notre groupe et étaient très sensibles. L'accord s'est fait assez vite pour exclure l'assistance directe de la famille à l'acte de la mise à la flamme. Fallait-il dès lors y faire symboliquement référence dans le cours de la cérémonie ? Ma position est de dire que la symbolisation de la séparation passe en particulier par la mise à distance de l'objectivité matérielle du fait de faire brûler le corps. Une sorte de sur-symbolisation de la flamme comporte finalement un risque de fermeture du rite sur cette opération technique alors que l'objectif est de prendre de la distance, de prendre du champ par rapport à l'événement. Je pense qu'il est préférable de remplacer l'imaginaire spontané du corps qui brûle par une symbolisation de la séparation, afin de favoriser le dépassement de l'imaginaire brutal qui vous taraude, et toutes les images qu'on peut avoir. Celles-ci existent d'ailleurs également dans le cas de l'inhumation, sous la forme de la représentation de la décomposition, etc. Au contraire, il faut obliger à quitter ces images spontanées qui sont liées à la matérialité de la destruction du corps pour poser le problème du rapport au défunt comme rapport symbolique, comme rapport de mémoire et de sens, d'où la méfiance que j'éprouve personnellement pour une symbolique du feu un peu trop présente dans les rituels de crémation.

La conservation de l'urne cinéraire

La conservation de l'urne cinéraire à domicile pose des problèmes considérables dans une société où nous n'avons pas de tradition de culte domestique des ancêtres. Des sociétés ont des pratiques de ce genre, pas la nôtre. Et on

ne peut pas raisonner en dehors d'un contexte culturel spécifique qui est le nôtre, il faut toujours s'en souvenir.

Je crois, pour ma part, que la conservation des cendres au domicile, indépendamment des problèmes de genre psychologique qu'elle peut entraîner, pose un problème social qui est précisément celui de la socialisation, du caractère public de la séparation. Pas plus qu'une naissance ou un mariage, un décès n'est l'affaire exclusive d'un tout petit noyau familial. Un décès est un événement qui intéresse la société, même si, dans un certain nombre de cas, les familles en sont très peu conscientes et ont même le sentiment contraire.

Et le rôle important du cimetière, outre qu'il permet le souvenir individuel, et qu'il permet à des familles de venir se recueillir sur la tombe, est qu'il atteste publiquement ce fait : il est le lieu de mémoire qui permet non seulement à des familles de se souvenir du défunt, mais qui permet à une société de rendre présente la continuité des générations à travers la disparition de ses membres, d'une manière vraiment visible et donc de symboliser. Le caractère domestique de la conservation des cendres pose de ce point de vue-là, à mon avis, un très gros problème. Choisir de conserver les cendres d'un défunt à domicile puis décider six mois ou cinq ans après de les disperser ne permet pas la stabilisation de la mémoire à la fois individuelle, familiale et collective. Dans l'état actuel de la législation française, on peut faire à peu près n'importe quoi avec les cendres d'un défunt sauf les disperser sur la voie publique. Et c'est cette incertitude et cette imprévisibilité qui sont problématiques. Il me semble que nous avons là un problème citoyen : que voulons-nous faire ? Quelles canalisations raisonnables peuvent-elles être offertes aux initiatives individuelles dans ce domaine ?

Quelle est la valeur humaine de cette pratique ?

De façon générale, il me semble important de réfléchir et probablement de mettre radicalement en question l'idée que la famille est propriétaire de son mort. La famille est dépositaire pour partie, mais pas seule, du souvenir du mort, de la mémoire de celui qui a été vivant, ce qui est tout autre chose. Pas plus que des parents ne sont proprié-

taires de leurs enfants ou qu'une femme n'est propriétaire de son mari ou un mari de sa femme, une famille n'est propriétaire de son défunt. Le rituel, qui « dénature » les liens des vivants avec le défunt en symbolisant le rapport de discontinuité-continuité que la vie autant que la mort a établi entre eux, a pour fonction – entre autres – de rappeler cette réalité fondamentale que le choc de la séparation rend parfois intolérable.

Danièle HERVIEU-LÉGER.